



COMMISSARIAT DES IMPÔTS

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

N° 007 /2017/OTR/CI

Lomé, le 20 JAN 2017

Le Commissaire des Impôts

A

Madame / Monsieur
LOME

Objet : Invitation à une séance
d'informations sur la liasse fiscale

Madame / Monsieur,

Dans le cadre d'une meilleure élaboration de la liasse fiscale en ce qui concerne les renseignements à fournir par succursale ou agence de votre entreprise, l'Office Togolais des Recettes organise une séance d'informations à l'endroit des opérateurs économiques.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir prendre part à cette séance qui aura lieu le jeudi **09 février 2017 à partir de 09H30**, à la salle de réunion du **Commissariat Général**, sis au quartier Lomé 2, en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Esso-Wavana
Esso-Wavana ADOYI

41, rue des impôts 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO

Tél.: +228 22 53 14 00

e-mail : otr@otr.tg

41, rue des impôts 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO

Tél.: +228 22 53 14 00

e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR

www.otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR

www.otr.tg



COMMISSARIAT GENERAL

N° 3357/2016/OTR/CG

Lomé, le 24 NOV 2016

Le Commissaire Général

A

Mesdames / Messieurs
LOME

COLAS AFRIQUE - TOGO			
Réception Courrier			
N°	Date	Version	Copie
410	28/11/16		
Elgi	X		
Seyi	X		
Sema		X	
Sylvain		X	

Original: Secrétariat
Responsable Action

Objet : Information relative à l'obligation de déclarer
en ligne à compter du 1^{er} janvier 2017

Mesdames / Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services rendus aux contribuables, je voudrais par la présente porter à votre connaissance que la déclaration en ligne des revenus, impôts et taxes, entrée en vigueur depuis juin 2016, deviendra obligatoire pour les grandes entreprises à compter du 1^{er} janvier 2017.

Afin de vous accompagner dans ce processus, l'office met en place :

- trois équipes d'assistance dont la liste et les contacts sont joints à ce courrier
- la création de compte de déclarant en ligne (e-services) dont le formulaire joint à la présente lettre sera rempli et retourné au secrétariat de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au Commissariat des Impôts, au plus tard le 30 novembre 2016.

L'Office vous invite par la même occasion à une séance de formation qu'elle organise conformément au calendrier ci-joint. Cette formation sera consacrée aux règles d'utilisation, de contrôle de votre mot de passe et paramètres d'accès au compte et à l'utilisation de la déclaration en ligne.

Comptant sur votre collaboration pour la réussite de cette réforme, je vous prie d'agréer, Mesdames / Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Henry Kahyesiime GAPERI

PJ :

- Liste et contacts des équipes d'assistance
- Formulaire de création de compte e-services
- Calendrier de formation